

Demande d'envoi de diplôme

A retourner à : ce.diplomes@ac-bordeaux.fr

UNIQUEMENT POUR LES DIPLOMES JAMAIS RETIRÉS

Examen :

- | | | |
|---|---------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Baccalauréat général | <input type="checkbox"/> BTS | <input type="checkbox"/> Diplôme National du Brevet (DNB) |
| <input type="checkbox"/> Baccalauréat technologique | <input type="checkbox"/> BEP | <input type="checkbox"/> Mention Complémentaire (MC) |
| <input type="checkbox"/> Baccalauréat professionnel | <input type="checkbox"/> CAP | <input type="checkbox"/> Diplômes comptables supérieurs (DCG, DSCG) |
| <input type="checkbox"/> Brevet professionnel | <input type="checkbox"/> DECESF | <input type="checkbox"/> Diplôme d'Expert Automobile (DEA) |

CFG : les Certificats de Formation Générale sont à retirer dans l'établissement d'origine.

DEES, DEME, DEETS : les diplômes d'éducation spécialisée sont à retirer dans le centre de formation.

DUT : ils sont à retirer dans les IUT et les diplômes universitaires sont à retirer dans les universités.

Session : 2016 2017 2018 (uniquement pour le DNB)



Avant la session 2016, vous devez faire une demande d'attestation de réussite en ligne via le site internet du rectorat (examensetconcours/infospratiques).

Série de l'examen :

Spécialité de l'examen (préciser l'intitulé exact et complet) :

Nom établissement scolaire d'origine (ville et département) :

Nom établissement dans lequel l'examen a été passé (ville et département) :

Candidat : scolaire individuel (CNED, hors contrat)

Nom de famille : Nom d'usage :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse d'envoi :

Adresse :

N°entrée, bâtiment et/ou appartement :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Pièces à joindre :

- la copie recto verso d'une pièce d'identité en vigueur (carte d'identité ou passeport).

Je déclare sur l'honneur être le candidat concerné par la demande de document ou son représentant légal. J'ai connaissance du fait que toute déclaration frauduleuse peut faire l'objet de poursuites (art. 441-7 du code pénal).

Date et signature (obligatoire)

Délai indicatif de traitement : 10 semaines à compter de la réception de la demande.

RECTORAT DE BORDEAUX, Direction des examens et concours, Affaires générales et financières, 5 rue Carayon Latour, CS 81499, 33060 Bordeaux cedex, tel : 05.57.57.38.00, www.ac-bordeaux.fr/examensetconcours